Saint-Etienne, 30 mai. — Après le déjeuner, le cortège s'est rendu à la Chambre de commerce où M. Félix Faure a été reçu par M. Montgolfier, président, qui lui a souhaité la bienvenue et lui a exposé le fonctionnement et les désiderata de la Chambre de commerce.

M. Montgolfier a terminé en offrant, au Président de la République, une plaque commémorative de sa visite.

A sept heures un banquet de 550 convives a été offert dans le grand hall de la manufacture d'armes par la Chambre de commerce.

Le Président avait à sa droite M. de Montgolfier, à sa gauche le général Billot et M. Charles Dupuy ; toute la nouvelle députation de la Loire était conviée.

Au dessert, M. de Montgolfier a prononcé un long discours auquel M. Félix Faure a répondu. Il a fait l'éloge de la laborieuse population de la Loire.

Il a dit que le gouvernement se préoccupe très vivement des questions qui intéressent notre commerce extérieur.

Il a fait appel à l'initiative privée et à l'énergie de nos compatriotes, pour que les Français ne désertent pas la lutte et pour qu'ils mettent leurs efforts au niveau des nécessités de la concurrence internationale.

En quittant la salle du banquet, le président se rend au théâtre. Après une représentation brillante, dans laquelle un assaut d'armes avait été intercalé, le président de la République et les ministres se sont retirés.

Ils sont repartis pour Paris à 11 heures et arriveront demain à 9 heures du matin.

LE « SOUVENIR FRANÇAIS »

Paris, 30 mai. — L'assemblée générale du « Souvenir Français » a eu lieu hier matin au Cercle Militaire. Après l'allocution du général de Villenoisy, président, M. Nessen, secrétaire général, a donné lecture de son rapport sur les travaux de l'œuvre du 1er mai 1897 au 1er mai 1898, d'où il résulte que plus de 700 comités et délégués représentent la société en France, dans les colonies, en Italie, en Suisse, etc. 55 monuments ont été élevés ou subventionnés dans le courant de l'année, 27 ont été restaurés et 45 sont en voie de construction; 5,129 noms ont été perpétués sur les stèles funéraires, 288 cérémonies et anniversaires ont eu lieu sous l'initiative du « Souvenir. »

Le jeudi 2 juin aura lieu le service funèbre à Notre-Dame de Paris et M. Nessen invite les assistants à s'y rendre. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, prononcera l'oraison funèbre. Un grand concert au bénéfice de l'œuvre, dans le palais du Trocadéro, est annoncé pour le jeudi 16 juin.

Le commandant Haulé présente la situation financière: 1° Les recettes se sont élevées à 200,058 fr. 41; les dépenses pour monuments 85,072 fr. 58; couronnes, plaques funéraires, etc., 25,857 fr.

2° Des médailles exceptionnelles sont décernées au général Gallieni, au colonel Mattieu, etc.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée générale vote des remerciements à la presse parisienne, départementale et coloniale, à tous les membres actifs donateurs et adhérents.

LA GUERRE

Le bruit de la destruction de la flotte américaine de l'amiral Sampson à Santiago de Cuba ne s'est pas confirmé. Le gouvernement américain dément énergiquement le télégramme de l'*Agence Reuter*, et, d'autre part, à Madrid, on n'ajoute pas plus de créance à cette information.

Ce qui est vrai c'est qu'on est sans nouvelles certaines de l'amiral américain et de l'amiral espagnol. Les dépêches parvenues à ce sujet sont très contradictoires ; il est même impossible d'y trouver quelque chose de précis, et, dans ces conditions, il convient d'attendre que l'on reçoive enfin des renseignements exacts et reposant sur un fondement sérieux.

A CUBA

La Havane, 30 mai. — Des démarches seront faites près du capitaine général de Cuba pour la transmission à Madrid d'une demande portant suspension provisoire de la loi sur le cabotage.

Si la suspension était accordée, il y aurait là une occasion exceptionnellement favorable pour le commerce français, surtout si les compagnies de navigation faisaient des escales directes ou prolongeaient la ligne d'Haïti à Santiago et Sagua et la ligne de la Martinique à Cienfuegos.

Les frais seraient au point de vue du fret pour tous les ports non bloqués seraient considérables.

Le colonel espagnol Corbijo, pris à bord de l'*Argonauta*, avait écrit, pendant sa détention dans les prisons américaines, aux autorités américaines, aux autorités de Washington, pour se plaindre du traitement auquel il était soumis. Ses lettres étant restées sans réponse, il adressa une requête à l'ambassadeur de France chargé, en la soumettant, des intérêts espagnols aux Etats-Unis pour la déclaration de guerre, lui demandant l'envoi d'un attaché militaire pour constater le régime qui lui était appliqué en prison.

On sait qu'à la suite d'un échange il a été remis en liberté avant que M. Cambon ait eu le temps d'intervenir.

Un grand navire voilier venant de Barcelone, avec un chargement de vivres, est entré hier à Nuevitas après avoir trompé les blocus.

EN ESPAGNE

Le conseil des ministres

Madrid, 30 mai. — Le conseil des ministres vient de se terminer. Les ministres gardent une grande réserve.

Parmi les résolutions adoptées, on indique celles concernant l'interdiction de l'exportation de l'argent et la déclaration du état de guerre contrebande de guerre.

Les ministres sont occupés des moyens de faire face aux frais du transport et de l'entretien des communications avec Cuba et les Philippines. Les autres dispositions relatives à la guerre sont tenues secrètes.

M. Léon y Castillo a déjeuné avec l'ambassadeur de France et est parti pour Paris. Il a été accompagné à la gare par le ministre des affaires étrangères. Ce dernier a eu une longue conférence avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Les journaux font observer que le gouvernement de Hongkong a proclamé un strict maintien de l'exportation des armes, alors que les Américains en avaient exporté à des prix élevés jusqu'à ces dernières dernières.

L'attitude de l'Angleterre, dont la neutralité paraît suspecte, est vivement critiquée.

La situation ministérielle

Madrid, 30 mai. — Il n'y a de vacance ministérielle, MM. Pragoverver et Gamazo se sont mis d'accord.

L'attitude des puissances

New-York, 30 mai. — Un membre diplomatique du corps diplomatique de Washington déclare que, contrairement aux nouvelles répétées émanant de Paris, il n'est nullement question de l'intervention des puissances en faveur quelconque des puissances dans le conflit hispano-américain en vue du rétablissement de la paix.

Non seulement aucune démarche dans ce sens n'a eu lieu dans ces derniers temps, mais on peut même affirmer qu'aucune action diplomatique ne se produira dans l'avenir, les puissances étant résolues à présent à laisser les deux parties régler leur litige par la voie des armes.

A Washington, on sait fort bien que l'on s'y engagerait à concevoir au sujet d'une ingérence européenne.

« C'est la France qui est la plus intéressée au maintien du conflit actuel. Or, elle a donné à différentes reprises des preuves manifestes de son désir de maintenir une stricte neutralité entre les deux belligérants.

« On commence à se rendre compte de cette situation à Madrid. Aussi le dernier espoir d'une assistance étrangère s'est évanoui. »

Capture d'une canonnière espagnole

Hong-Kong, 31 mai. — Des avis de Manille annoncent que les Américains ont capturé la canonnière espagnole *Leyte*, qui portait les dépêches d'Hobbes (îles de Panay, groupe des Visayas.)

L'escadre espagnole à Santiago

New-York, 30 mai. — L'amiral Schley déclare, de nouveau et affirmativement que l'escadre espagnole est toujours à Santiago.

Le gouvernement a recommandé d'exercer la plus grande vigilance pour l'empêcher de sortir de Santiago.

L'intervention du Pape dans le conflit entre l'Espagne et les Etats Unis

Paris, 30 mai. — L'*Agence Nationale* communique une dépêche, de source américaine, d'après laquelle M. Mac-Kinley aurait reçu, du Saint-Père, des propositions en vue de l'acceptation des hostilités.

M. Mac-Kinley accepterait, dit-on, les propositions du Saint-Père.

LE GRAND STEEPLE CHASE DE PARIS

Paris, 30 mai. — La journée du grand steeple, favorisée par un temps splendide, a eu lieu hier à Auteuil toutes les [illegible] de la pelouse qu'apparaissaient les toilettes claires des dames et que les couleurs prenaient de plus vives couleurs, rehaussant le monde. Tout le monde du sport et de la haute société parisienne était là. Les tribunes de pelouse avec un goût parfait étaient colorées et la pelouse qu'une bonne heure calme n'est endroit, semblant comme une mer houleuse.

Sous les frais ombrages du pelage, on admirait beaucoup l'objet d'art que la Société ajoute aux 120,000 fr. de prix. C'est un service à thé en vermeil, reconstitué d'après des documents, d'une fait belle pièce exécutée par Germain pour le Duc de Portugal au XVIIIe siècle.

Au paddock, la foule des amateurs se presse autour des concurrents du grand steeple dont la condition, en général, émerveille les connaisseurs.

Les Lys et Arbois et du baron Finot sont superbes, ce qui [illegible] malgré sa taille exiguë. Marise [illegible] ; mais le concurrent anglais paraissait un peu lourd.

La course

Après avoir défilé dans l'ordre du programme devant les tribunes, le départ a été donné.

Dès le départ, Marise prend résolument la tête menant à une allure rapide devant. Arrivent H. de Lys et Beaumont Prade. [illegible] restent en queue [illegible] tant d'admirable [illegible] les obstacles.

L'ordre reste le même jusqu'au second saut de la grande rivière. Le Lys culbutait et Count Schomberg commençait à moins bien sauter. Au brook, Marise avait trois longueurs sur Ardent II et Bremounts Pride Count Schomberg peinait visiblement, tandis qu'au tournant Marise s'assurait huit longueurs sur Ardent II qui ne parvenait à lui en reprendre que cinq environ.

Marise gagnait de trois longueurs. Les deux chevaux anglais finissaient visiblement désemparés.

Marise qui était à 4 contre 1 a rapporté, au Mutuel, 52 fr. 50 pour 10 fr. et 28 fr. pour 5.

Les Sociétés de Secours mutuels

L'*Officiel* publie le décret suivant :

« Le Président de la République française,

» Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

» Vu la loi du 20 juillet 1895 et, notamment, l'article 20, attribuant aux Sociétés de secours mutuels approuvées et reconnues d'utilité publique, possédant un fonds de retraite à la Caisse des dépôts et consignations, les trois cinquièmes des fonds prescrits, chaque année, à l'égard des déposants aux caisses d'épargne ;

» Vu la loi du 15 juillet 1850, le décret-loi du 26 mars 1852, le décret du 26 avril 1856 et la loi du 1er avril 1898 ;

» Le Conseil d'Etat entendu,

» Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 31 janvier 1898 est rapporté.

Art. 2. — Les Sociétés de secours mutuels appelées à bénéficier des dispositions de l'article 20 de la loi du 20 juillet 1895 sont divisées en sept catégories ainsi qu'il suit :

1re catégorie : Sociétés dont la pension moyenne est au-dessous de 30 fr. ;

2e catégorie : Sociétés dont la pension moyenne est de 30 à 50 fr. ;

3e catégorie : Sociétés dont la pension moyenne est de 51 à 75 francs ;

4e catégorie : Sociétés dont la pension moyenne est de 76 à 150 francs ;

5e catégorie : sociétés dont la pension moyenne est de 151 à 250 francs ;

6e catégorie : Sociétés dont la pension moyenne est de 251 à 360 francs ;

7e catégorie : Sociétés qui n'ont pas encore constitué de pensions.

Art. 3. — Chaque année, la somme attribuée aux Sociétés de Secours Mutuels sur les comptes abandonnés des Caisses d'épargne est répartie, par arrêté ministériel, entre les diverses catégories des Sociétés susindiquées.

Cette répartition est faite, en ce qui concerne les six premières catégories, en raison inverse du chiffre moyen des pensions ci-dessus fixé et en raison directe du nombre des membres participants.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* et au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris le 14 mai 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
LOUIS BARTHOU.

Nouvelles du Jour

Une demande d'amnistie

Paris, 30 mai. — On annonce que M. Coutant, député socialiste de la 3e circonscription de Sceaux, déposera, dès le début de la Chambre, une proposition d'amnistie pour faits politiques et faits connexes. Il réclamera l'urgence en faveur de cette proposition.

Mort de M. Jacques Saint-Cère

Paris, 30 mai. — On annonce la mort de M. Jacques Saint-Cère (Rosenthal), qui fut poursuivi, il y a quelque temps, sous l'inculpation de chantage à l'égard du défunt M. Max Lebaudy.

Rédacteur en chef du *Cri de Paris*, ancien collaborateur du *Figaro*, du *New York Herald*, M. Jacques Saint-Cère n'était âgé que de quarante-trois ans.

Mort de l'évêque d'Angers

Paris, 30 mai. — Mgr Baron, évêque d'Angers, est mort hier à Paris où il était venu depuis quelque temps par la maladie, comme nous l'avons dit.

L'éminent prélat avait succédé en 1896 à Mgr Mathieu, nommé archevêque de Toulouse il y a deux ans.

Les importations de blé

Marseille, 30 mai. — La suppression du droit de 7 fr. sur les blés, qui n'avait tout d'abord produit qu'un effet minime, à cause de la faiblesse des approvisionnements, a déjà amené des résultats fort importants.

Dans la seule période du 21 au 28 mai, le bureau de statistique des douanes de Marseille a enregistré l'entrée de 180,000 tonnes de blés étrangers, ce qui a forcé les spéculateurs et les importateurs à abaisser leurs prétentions excessives du début et à réduire leurs prix de 4 fr. 50.

On annonce l'arrivée de 200 000 tonnes de blé d'Orient. Le prix du pain, qui a déjà baissé, va diminuer encore.

A la Société protectrice des animaux

Paris, 30 mai. — Aujourd'hui a eu lieu la distribution annuelle des récompenses de la société protectrice des animaux. Parmi les 1582 lauréats de cette Société nous remarquons les noms : Paris : Loti, d'Hugo, Rochefort, de Mun, Pierrot, un peureux de l'Exposition, pour les soins éclairés qu'il fait donner aux animaux qui lui sont confiés, Montparnasse, un [illegible] d'origine.

Un terrible drame de famille à Alger

Alger, 30 mai. — Le 4 mai dernier, un nommé Pou, entrepreneur de maçonnerie, se suicidait en se tirant un coup de fusil dans la tête, laissant veuve et deux enfants en bas âge.

La mort de son mari causa à Mme Pou une douleur immense et le jeune [illegible] se tourmentait de savoir s'il survivrait [illegible] tous, ces moments de survivance pas longtemps.

Cette position cessa malheureusement [illegible].

Hier soir, Mme Pou, après avoir fait [illegible] à ses deux enfants un poisson vénéneux qu'elle avait fait [illegible] de l'arsenic, elle s'est [illegible] en s'empoisonnant à l'aide de leurs rochers de chaux.

La malheureuse, en assistant à l'agonie de ces deux pauvres enfants, a dit une lettre dans laquelle elle déclare qu'elle ne pouvait survivre à la douleur que lui causait la mort de son mari.

Elle demande que ces deux enfants soient enterrés dans la même fosse qu'elle.

Ce drame a causé une émotion considérable dans le quartier qu'habitait cette famille.

La crise ministérielle en Italie

Rome, 30 mai. — On annonce que M. di Rudinì ne peut [illegible] de former le cabinet. On voudrait essayer [illegible] ; mais on craint que le [illegible] ne tombe de suite.

[illegible] comme très grave.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. le commandant Victor Despatures, chevalier de la Légion d'honneur. — Ainsi qu'on a pu le lire dans le compte-rendu des fêtes de Saint-Etienne, M. le Président de la République, à son arrivée dans le chef-lieu de la Loire, a remis la croix de la Légion d'honneur à plusieurs officiers, parmi lesquels se trouvait notre concitoyen, M. le commandant Victor Despatures.

Nous avions déjà annoncé, il y a quelques jours, la promotion du sympathique président du Cercle militaire de Roubaix. La nouvelle de cette haute distinction a été accueilli avec une faveur particulière par toute la population qui sait que le gouvernement de la République, en décorant M. Despatures, a voulu reconnaître les longs et utiles services du soldat et récompenser le dévouement du bon citoyen.

M. Victor Despatures a 46 ans.

Engagé volontaire à 18 ans, il fait la campagne de 1870 comme caporal des mobiles.

Après la guerre, en 1872, il accomplit un an de service comme volontaire.

Nommé officier de réserve en 1878, il est promu lieutenant deux ans plus tard et capitaine en 1883.

Officier distingué, aux rares qualités de décision, d'initiative et d'énergie, M. Despatures, qui possédait en outre des connaissances techniques aussi solides que variées, est très vite remarqué par ses supérieurs.

Ceux-ci, dans leurs rapports, ou leurs notes, donnent à maintes reprises des marques de sincère estime, à notre concitoyen.

A quarante-trois ans, en 1895, M. Despatures est nommé commandant au 5e régiment territorial d'infanterie. Il est, croyons-nous, l'un des plus jeunes chefs de bataillon de territorial.

Président du Cercle militaire de Roubaix depuis plus de quinze ans, M. Victor Despatures, aidé par de vaillants collaborateurs, a su, grâce à un zèle infatigable et à une sage et intelligente direction, maintenir la société à un rang des plus honorables.

Actuellement, le Cercle militaire de Roubaix est cité partout comme un modèle et il y a quelques mois à peine, nous avons eu le plaisir d'entendre un général complimenter publiquement ses membres et faire de grands éloges de son organisation.

D'ailleurs, voulant le favoriser d'une façon spéciale, M. le Général, commandant en chef du 1er corps, a décidé, à la demande du dévoué président, que le Cercle militaire de Roubaix serait un cercle d'études.

M. le commandant Victor Despatures est président du comité Roubaisien de la société nationale du « Souvenir Français. » Il est également membre du comité de l'Association des Dames françaises.

Comme président de l'Union des sociétés patriotiques de la ville, il fut choisi pour présider la XXIIIe fête fédérale de gymnastique qui eut lieu, à Roubaix, en 1897, et à cette occasion il eut l'honneur de recevoir M. l'amiral Besnard, ministre de la marine.

A la tête d'un important établissement industriel, qui suffisait certes à absorber et son temps et son énergie, M. Victor Despatures est cependant encore pour son frère un précieux collaborateur dans les œuvres multiples fondées à Roubaix pour soulager la misère.

MM. Victor et Paul Despatures, associés dans les affaires, le sont encore dans la bienfaisance.

A ces titres divers la décoration remise par le premier magistrat du pays honore grandement, nous le répétons, M. le commandant Despatures. Elle honore aussi le Cercle militaire et Roubaix tout entier.

Nous présentons au nouveau chevalier nos plus cordiales félicitations.

LOUIS ROBICHEZ.

* *

Nous recevons de M. le capitaine Courveur, vice-président du Cercle militaire, qui se trouve à Saint-Etienne, le télégramme suivant :

« Saint-Etienne, 29 mai. — Le vice-président du Cercle militaire est heureux de porter à la connaissance de ses camarades que leur sympathique président, M. le commandant Despatures, a reçu à Saint-Etienne, du chef de l'Etat, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Vive le Cercle militaire !

» Capitaine COUVREUR »

NOS GYMNASTES A St-ÉTIENNE

Nos lecteurs ont pu lire d'autre part le compte-rendu général des fêtes de Saint-Etienne. Nous publions ci-dessous les télégrammes que nous fait parvenir notre envoyé particulier et qui ont trait spécialement au concours de gymnastique et à *La Roubaisienne* :

* *

Les sociétés de la région. — Le jury

Saint-Etienne, 29 mai. — Les sociétés françaises ayant donné leur adhésion aux concours de la 24e Fête Fédérale de gymnastique, sont au nombre de 142, parmi lesquelles nous notons les sociétés de notre région dont les noms suivent : « La Roubaisienne qui a un effectif de 54 gymnastes; « La Jeunesse du Blanc-Seau », 38 gymnastes. Ces deux sociétés concourent en division supérieure.

« L'Active », de Caudry, avec 20 gymnastes, concourt en 1re division, et « L'Etoile », de Calais, 3 gymnastes concourant individuellement.

Il y a en outre seize sociétés étrangères et cinq associations régionales parmi lesquelles figure *L'Union des Sociétés de gymnastique de l'arrondissement Lille* qui prendra part au concours d'associations.

Font partie du jury du brevet de l'Union : MM. le commandant Despatures, président du comité d'organisation de la XXIIIe fête fédérale, membre du jury d'études ; Georges Pennel, le sympathique et dévoué président de *La Roubaisienne*. Parmi les membres du jury des divers concours nous remarquons les noms de MM. Audenars, d'Arras ; Boivin, de Lille ; Chevalier, D. Dejunghe et J. Vroman, de Roubaix ; Deflandre, de Condé ; Grimart, d'Hautmont, et A. Libouton, de Cambrai.

Le Congrès de l'Union
La prochaine fête fédérale

Samedi, à trois heures, a eu lieu, au Palais de Justice, sous la présidence de M. Cazalet, la réunion du congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique de France. Le congrès a décidé, entre autres choses, que la prochaine fête fédérale aurait lieu en 1899 à Dijon et en 1900 à Paris.

On a proposé Marseille pour 1901, mais aucune décision ferme n'a été prise.

L'assemblée a nommé au scrutin M. Deflandre, de Cambrai, membre du comité de permanence.

La réception du drapeau fédéral et de « La Roubaisienne »

Saint-Etienne, 29 mai. — Samedi à sept heures et demie, une société de musique *La Fraternelle*, de Saint-Etienne et les tambours et clairons de la société de gymnastique de Bel-Air, se dirigent vers la gare de Chateaucreux, pour attendre le drapeau fédéral qui doit arriver à huit heures, escorté par *La Roubaisienne*.

Le train arrive enfin. Il a une heure de retard. Au moment où, porté par M. Dubeaurepaire, le drapeau de l'Union apparaît, les tambours battent, les clairons sonnent, tous se découvrent : c'est le salut au drapeau.

Le cortège, formé des sociétés de Saint-Etienne et de *La Roubaisienne*, se dirige vers la place Dorian où se trouve l'hotel où est descendu M. le commandant Despatures.

Malgré les fatigues occasionnées par leur long voyage, nos vaillants gymnastes marchent d'un pas alerte et dans un ordre parfait. C'est au milieu d'une foule sympathique qui va toujours grossissant et sous les bravos qu'ils arrivent place Dorian. Là, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, le drapeau est remis à M. le commandant Despatures qui en a la garde encore jusqu'à lundi. Les gymnastes de *La Roubaisienne* se dirigent ensuite fort allègrement vers le logment qui leur a été préparé. Il est 10 heures.

Demain dimanche, à 5 heures 1/2 du matin, commenceront les divers concours.

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

Le concours. — Nos gymnastes sur le terrain de fête

Saint-Etienne, 29 mai. — La *Roubaisienne* au grand complet arrive sur le terrain de fête le dimanche matin à 5 h. 1/2.

A 6 h. 1/2, commence le concours de course. Une section de six membres de la société prend part à ce concours. Ensuite commence le concours simultané auquel participent trente-cinq gymnastes. A 11 heures a lieu la répétition des mouvements d'ensemble avec toutes les sociétés qui prennent part au concours. A 2 heures, exécution des mouvements d'ensemble et à 3 heures, concours de mouvements spéciaux.

Le concours de production aux pyramides commence à 3 heures. Les 54 gymnastes de la *Roubaisienne* prennent part à ce concours. Les concours individuels et le concours préliminaire du championnat ont lieu entre 6 et 7 heures. Dans ces différents concours, nos gymnastes, sous l'habile direction de M. Piesvaux, ont brillamment soutenu leur grande réputation et tous les concours ont été suivis par eux avec une maestria incomparable.

Nul n'aurait pu croire que ces vaillants n'avaient pris que quelques heures de repos après avoir passé 24 heures en chemin de fer. On a particulièrement remarqué le concours de mouvements spéciaux dans lequel nos concitoyens ont fait merveille.

Déjà dans toute la ville le nom de *La Roubaisienne* est sur toutes les lèvres et je crois fort que le succès répondra à ses efforts et ce sera justice.

M. Carrette, maire de Roubaix, et MM. Decock, Milbéo et Thérin, adjoints, se trouvaient sur le terrain de la fête et ont suivi les productions de nos gymnastes.

LA JOURNÉE DU LUNDI

Les championnats

St-Etienne, 30 mai. — Lundi matin, à six heures, ont commencé les concours individuel pour les championnats athlétiques et artistiques du brevet de l'Union et les concours d'associations.

Toute *La Roubaisienne* s'est rendue sur le terrain de la fête bien, que quelques membres seulement aient à participer au concours. On a beaucoup admiré les mouvements et les exercices de l'association des gymnastes de Lille. Tous les gymnastes qui ont pris part aux divers concours individuels ont soutenu vaillamment l'honneur de la société, mais nous devons une mention particulière à MM. Salomon Horr et Vandeputte Alfred qui, dans les concours individuels, ont soutenu vaillamment l'honneur de *La Roubaisienne*.

M. Horr, qui participait au concours athlétique, avait à combattre les membres de diverses sociétés suisses qui, dans ce genre de sport, sont des adversaires redoutables. L'impression générale produite par *La Roubaisienne* dans les différents concours auxquels elle a pris part à Saint-Etienne a été très grande. Ce qui est le plus remarquable dans notre société municipale c'est sa grande cohésion et sa parfaite homogénéité. On la sent dans la main de son chef, ses mouvements sont à la fois souples, précis, sans raideur ni sécheresse, on n'y sent pas l'effort, et les exercices les plus difficiles semblent très simples. Ces qualités ont pu surtout être appréciées dans les concours de sections auxquelles les gymnastes ont pris part.

Le défilé des sociétés. — « La Roubaisienne » acclamée

Après le dîner, les membres de *La Roubaisienne* se sont rendus à la caserne d'infanterie de la rue d'Annonay, où se faisait le rassemblement pour défiler aussitôt. Le cortège formé, les sociétés se mettent en marche précédées de la musique de Saint-Etienne, puis viennent les drapeaux de l'*Union*, de *La Roubaisienne* portés par MM. A. Dubeaurepaire et Reussel entourés des membres du comité d'organisation de la XXIIIe fête fédérale. *La Roubaisienne* vient ensuite sous la direction de M. Piesvaux. La belle attitude de nos gymnastes produit une telle impression sur la foule, que sur toute la longueur du parcours, les acclamations et les bravos se succèdent sans interruption. Tout le monde crie : Vive les Roubaisiens ! Vive Roubaix !

La remise du drapeau fédéral

Sur le terrain de la fête, les sociétés défilent devant la tribune d'honneur où avaient pris place M. le Président de la République ayant à ses côtés M. le général Billot et M. Cazalet, président de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, M. le commandant Despatures et M. Déchaud, président du comité d'organisation de la XVIe fête fédérale.

Le drapeau de l'*Union*, après avoir défilé, se place face à la tribune présidentielle, derrière lui vient se mettre *La Roubaisienne*, et, sur un rang, les drapeaux de toutes les sociétés qui ont pris part à la fête.

M. le commandant Despatures, en remettant à M. Cazalet le drapeau de l'*Union*, a prononcé un vibrant discours.

S'adressant au Président de la République, il a dit :

« Le drapeau de la France, que vous faites aimer, est haut placé dans le cœur de tous les Français ; l'honneur de ses trois couleurs fait notre force et suscite tous les dévouements.

» La tempête peut agiter notre navire ; la France, grande, fière, reste toujours debout, car ses fils l'aiment et, pour elle, savent sacrifier leur vie en l'honneur de son drapeau vénéré : « Vive la France ! »

M. Cazalet, en termes chaleureux, répond à M. Despatures et remet le drapeau de l'*Union* à M. Déchaud.

Les clairons et les tambours du 38e de ligne sonnent au drapeau, les étendards s'inclinent devant le drapeau de l'Union ; tout le monde est debout, un immense cri de : Vive la France ! Vive la République ! sort de toutes les poitrines ; c'est un spectacle imposant dont le souvenir restera marqué dans le cœur de ceux qui en furent témoins.

Après la remise du drapeau, les gymnastes exécutèrent des mouvements d'ensemble avec la musique du 38e, puis le Président de la République se retira en passant dans les rangs des gymnastes, qui lui firent une chaleureuse ovation, car M. Félix Faure s'est toujours fort intéressé à l' « Union des Sociétés de gymnastique » dont il fut le président en 1881.

La proclamation des récompenses
Victoire de « La Roubaisienne »

St Etienne, 30 mai, 11 h. soir. — A 10 heures du soir a eu lieu, au Conservatoire, la proclamation du résultat du concours. *La Roubaisienne* obtient :

Un prix couronné en sections.

Le premier prix de mouvements à mains libres.

Le premier prix de pyramides.

M. Vandeputte est proclamé champion de France au concours artistique.

M. Salomon Horr champion au concours athlétique.

La distribution des prix continue ; il est onze heures et demie.

— Nous n'ajouterons qu'un mot aux télégrammes qu'on vient de lire : Les magnifiques résultats obtenus par nos vaillants gymnastes, s'ils n'étonneront personne, seront accueillis par tous nos concitoyens avec une légitime fierté. Nous sommes persuadés que la population roubaisienne fera aux vainqueurs une réception vraiment digne de leurs superbes succès.

En attendant nous présentons nos plus chaleureuses félicitations aux membres de la *Roubaisienne*, à leur président et surtout au directeur si zélé et si énergique, M. Piesvaux.

— A l'occasion du succès obtenu par *La Roubaisienne*, les anciens gymnastes sont priés de se réunir mardi, à midi, au café Ferraille.

La fête annuelle des sapeurs-pompiers. — La revue. — Dimanche, vers onze heures et demie, la compagnie des sapeurs-pompiers, sous les ordres de M. le capitaine Hubert, a été passée en revue par l'administration municipale. Les pompiers se sont placés sur deux rangs devant la Bourse, puis MM. Alphonse Crépin, sous-lieutenant, et Delattre, médecin major, ont été chercher les adjoints, MM. Lepers et Coutelier.

A peine ont-ils apparu sur le perron de la mairie que la musique municipale, la *Grande-Harmonie*, attaqua la *Marseillaise* qui est jouée pendant toute la durée de la revue. Celle-ci terminée, M. Lepers remet au caporal Charles Honoré une médaille d'honneur de 2e classe accordée par le ministre de l'Intérieur.

Les membres de la municipalité se retirent alors sur le perron de la Mairie où les rejoint M. Desobry pendant que les pompiers défilent crânement au son d'un entraînant pas redoublé exécuté par la *Grande-Harmonie* et font leur promenade traditionnelle à travers la ville.

De la Grand'Place ils se rendent au domicile de M. Carlos Honoré, rue des Longues-Haies, où le sergent pathoit félicité en termes excellents le nouveau médaillé.

Le tir. — A trois heures, la compagnie s'est rendue au Tir National, Grande-Rue, où a eu lieu un tir à la cible très animé.

En voici les résultats : Decottignies Alphonse, clairon, 1er prix, 46 fr., deux couverts en argent.

Lagache Emile, sapeur, 2e prix, 42 fr., garniture de cheminée.

Pardoen Alexandre, sergent, 3e prix, 35 fr., cafetière en argent.

Facon Charles, sapeur, 4e pr., 28 fr., montre argent. — Devlieger François, sapeur, 5e pr., 20 fr., service à découper. — Decoriat Antoine, tambour, vétéran, 6e pr., 18 fr., régulateur. — Lepercq Théodore, sous-lieutenant, 7e pr., 16 fr., sucrier. — Destoeck Pierre, sapeur, 8e pr., 12 fr., réveil avec sujet. — Tiberghien Emile, sergent-tambour, 9e pr., 11 fr., une touche.

Hubert Alphonse, commandant, 1re prix, 8 fr., deux couverts en métal. — Dathoit Leon, sergent, 11e prix, 6 fr., un réveil. — Delattre Albert, docteur, 12e prix, 6 fr., six cuillers à café en métal. — Cornille Oscar, tambour, 13e prix, 6 fr., 1re surprise. — Veighe Martin, sergent-mécanicien, 14e prix, 4 fr., 2e surprise.

— *La visite au cimetière.* — Lundi, à sept heures, la Compagnie s'est réunie à l'Hôtel où les hommes ont reçu des couronnes d'immortelles qu'ils sont allés déposer au cimetière sur la tombe de leurs anciens camarades.

La cérémonie religieuse. — A onze heures les sapeurs-pompiers, sous les ordres de M. le commandant Hubert, se sont rendus, clairons et tambours en tête, à l'église St-Martin, où un obit était chanté pour le repos de leurs frères d'armes décédés.

Les pompiers ont pris place dans la nef centrale. De nombreux membres de leur famille s'y trouvaient.

Le banquet. — La Saint-Marbert a été clôturée par un banquet qui a eu lieu à quatre heures dans la salle des fêtes de l'Hôtel. Cette salle avait été pour la circonstance gracieusement décorée. Dans le fond était disposé avec beaucoup de goût un massif de plantes vertes surmonté de trophées de drapeaux tricolores; au milieu émergeait une rosace formée avec des baïonnettes dont les pointes convergeaient vers un sabre formant le centre.

Le reste de la salle était gracieusement orné de guirlandes de verdure et de drapeaux groupés en faisceaux.

La table d'honneur en fer à cheval occupait le fond de la salle; trois autres tables étaient rangées perpendiculairement à la première.

M. Desobry, adjoint, représentant le maire, présidait le banquet. Il avait à sa droite le commandant Hubert et à sa gauche M. Catteau, vice-président de la *Grande-Harmonie*. Venaient ensuite MM. Lepers et Coutelier, adjoints au maire, MM. Vaillant, Wichart, Vandeputte et Penant, conseillers municipaux.

Avaient également pris place à la table d'honneur les officiers de la Compagnie de Roubaix parmi lesquels M. Delattre, chirurgien-major et le lieutenant Delannoy, l'organisateur du banquet qui s'est dépensé sans compter; MM. Roger, capitaine; Piatel, lieutenant; Jovenaux, sous-lieutenant des pompiers de Croix; Delannoy, chevalier de la Légion d'honneur, ancien sergent des pompiers de Paris; Overall et Pennel, lieutenants de la « Holden's Fire Brigade; » Gille et Lahousse, sous-lieutenants, et Flament, adjudant, de Tourcoing; Gobyde, secrétaire du Tir National; Delattre, sergent-fourrier; Willem et six autres membres de la *Grande-Harmonie*, les représentants de la presse locale.

Le banquet, parfaitement servi, a été égayé par une cordiale fraternité et la gaîté la plus franche.

A l'heure des toasts, M. le commandant Hubert propose un vivat en l'honneur de l'administration municipale, puis, M. Desobry, après avoir remercié le corps des sapeurs-pompiers de l'invitation qui avait été adressée à la municipalité, adresse un toast à la compagnie ; se faisant l'interprète de l'administration municipale, il lui adresse ses remerciements pour ses actes de bravoure et de dévouement.

Après avoir terminé son discours, M. Desobry propose un vivat qui est chanté avec enthousiasme par toute l'assistance en l'honneur du commandant Hubert.

Ce dernier prend alors la parole. Il commence par remercier les invités, puis félicite le personnel de sa compagnie et en particulier le caporal Honoré Carlos, décoré la veille. Il termine par ces mots :

« Je porte un toast d'abord à l'autorité municipale qui s'intéresse de plus en plus à notre œuvre; aussi j'espère qu'elle accordera l'augmentation de subsides à notre caisse de retraites dont les ressources sont insuffisantes pour accorder à nos vieux pompiers la pension à laquelle ils croient avoir droit après 27 ans de services.

» Nos remerciements sincères à ces Messieurs, représentants de la presse locale, qui signalent toujours en bons termes nos actes.

» Je propose un vivat chaleureux en l'honneur de l'autorité et en l'honneur de tous ces Messieurs nos chers invités. »

Un vivat est chanté en l'honneur des invités puis M. Rogar, capitaine de la compagnie de Croix, prend la parole et dans une improvisation toute vibrante de chaleur et d'enthousiasme il remercie les sapeurs-pompiers de Roubaix et de leur aimable invitation.

Après lui, les représentants des journaux prennent successivement la parole.

Un concert improvisé a suivi le banquet puis un bal très animé qui s'est prolongé jusqu'à une heure assez avancée de la nuit a complété le programme de la fête.

Un jubilé. — Lundi, la rue Sainte-Thérèse était en fête. M. Praxile Willem, distributeur de pain de la Société de Consommation, célébrait le 25e anniversaire de son entrée en fonctions. La Société de Secours mutuels des distributeurs de pain avait organisé, à cette occasion, une fête à laquelle s'est associé tout le quartier.

Les voisins de la maison qu'habite M. Willem avaient pavoisé leurs fenêtres de drapeaux tricolores. A l'entrée de la rue Ste-Thérèse, du côté de la rue du Coq-Français, était dressée une fausse-porte gracieusement décorée et portant à son fronton l'inscription : « Bonheur au Jubilaire, 1873-1898 ». Une autre fausse-porte, également toute décorée de verdure et de fleurs, donnait accès à la demeure de M. Willem.

Le héros de la fête a été amené en voiture à l'église Sainte-Elisabeth où une messe a été célébrée à onze heures pendant laquelle la musique du Club des Vingt s'est fait entendre alternativement avec le grand orgue.

Une nombreuse assistance dans laquelle se trouvaient le Conseil d'administration de la Société de consommation, les membres de la société de secours mutuels des distributeurs de pain et la famille du jubilaire témoignait par sa présence de sa sympathie et rendait ainsi hommage aux bons et loyaux services de M. Willem.

Après la messe, le jubilaire a été reconduit en voiture à son domicile. La musique marchait en tête du cortège, exécutant un brillant pas redoublé. La famille de M. Willem et les organisateurs de la fête suivaient la voiture.

Sur le parcours, le jubilaire a été l'objet de nombreuses marques de sympathie et d'estime.

A son domicile il a reçu les félicitations